

Compte-rendu du conseil d'établissement du 10 novembre 2014

Ouverture de la séance : 18h10

Étaient présents ce jour avec voix délibératives :

Représentante des enseignants de la maternelle	Titulaire : Marion WUNSCHÉL	1 voix
Représentante des enseignants de l'élémentaire	Titulaire : Katy AKTUNA	1 voix
Représentante des enseignants du collège	Titulaire : Hélène AGOSTINI	1 voix
Représentante des parents d'élèves de la maternelle	Titulaire : Estelle MOTTIER	1 voix
Représentante des parents d'élèves de l'élémentaire	Titulaire : Caroline GAY	1 voix
Représentantes des parents d'élèves du collège	Titulaire : Safi NDIAYE <i>Suppléante : Petra IENCARELLI</i>	1 voix
Représentante des personnels locaux : ATSEM, administratifs, entretien et maintenance, gardiennage	Titulaire : Sandra Kitwazi	1 voix
Représentants des élèves	Titulaire : Jacinto MAGUNI, 3 ^{ème} ; <i>Suppléante Coline DARMOIS, 3^{ème}</i>	1 voix
Chef d'établissement	Annie Guillotin	1 voix
Secrétaire de Direction	Titulaire : Khadija AMIN-AZIZ	1 voix
Conseillère Principale d'Education	Titulaire : Bernadette MANDE	1 voix

Étaient absents excusés ce jour :

Monsieur Philippe Boncour, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, voix délibérative

Monsieur Habib Malhouji, Président et Monsieur Laurent Brillatz, Trésorier du comité de gestion ainsi que Madame Elsa Bernardoff Vice Consul de l'Ambassade de France, voix consultatives.

Le quorum décisionnaire est atteint (au moins 50 % des voix délibératives + 1)

Le secrétariat de la séance est confié à Khadija Amin Aziz et Bernadette Mandé.

Après un tour de table de présentation, la parole est donnée aux représentants des élèves.

Ils témoignent d'une rentrée positive sur le plan pédagogique : ils se montrent satisfaits du déroulement et de l'organisation de leurs enseignements.

Ils souhaiteraient néanmoins davantage de propositions d'Activités Extrascolaires concernant leur tranche d'âge.

Au nom de tous, ils portent la demande d'achat de filets à installer dans les buts du terrain de football.

En l'absence de compte-rendu du dernier conseil d'établissement de l'année scolaire 2013-2014, l'ordre du jour approuvé est ensuite abordé point par point.

VIE DE L'ETABLISSEMENT

I) Actualité

M. Jérôme Boit (chef du secteur Afrique AEFÉ Paris) et M. Jean-François LLEDOS (coordinateur de l' AEFÉ pour l'Afrique Australe et Orientale et l'Océan Indien) seront en mission à Arthur Rimbaud du 12 au 14/11/2014. Ils viennent faire le point concernant la rentrée et les projets de notre établissement, immobilier notamment. Des réunions de travail et d'échanges sont prévues avec les membres du comité de gestion, l'Ambassade, le chef d'établissement et les représentants des divers personnels.

II) Communication

Ce sujet a largement été discuté lors de la réunion du conseil d'école du 04/11/2014 (CE 1). Un résumé des échanges est effectué par une représentante des parents d'élèves au Conseil d'établissement.

Cf rapport du CE 1, même point II) Communication

Rappel d'importance pour ce qui touche à la **communication interne** de l'établissement : confidentialité de rigueur. Tout mail au départ de l'un des services de l'administration doit être porté en copie cachée.

A considérer : l'élaboration d'une charte des parents. Il s'agit de la rédaction d'un document dans lequel des parents parlent aux parents en ce qui concerne le savoir-vivre et savoir-être à l'école française.

Communication externe :

Les membres du conseil d'école et d'établissement tirent tous les mêmes conclusions à ce sujet : notre école passe trop inaperçue dans le paysage local. Il convient bien de faire connaître et rayonner à l'extérieur de nos murs ses atouts en terme de qualité et d'offre pédagogique notamment.

L'exemple de la « Politique des langues » est analysé : on n'apprend pas que le français à l'école française. La garantie d'une politique des langues largement plus ambitieuse et aboutie que dans les écoles locales même internationales est étudiée. Nos élèves développent notamment des compétences en Français et Anglais (sans parler des autres langues qu'ils côtoient) auxquelles ne peut prétendre à Dar es Salaam aucune école concurrente. Le curriculum homologué français est reconnu dans le monde entier à travers le plus large réseau existant. De fait, les parents d'élèves d'Arthur Rimbaud, connaissant et maîtrisant ces données, deviennent les meilleurs ambassadeurs de leur école.

La décision de mettre en place une **commission de communication** pour réflexion et création de documents de diffusion (voie électronique et voie papier) visant à faire découvrir notre école est prise.

Safi NDIAYE et Estelle MOTTIER, représentantes des parents d'élèves se portent volontaires à ce sujet.

III) Vie Scolaire

Suppression de la **note de la vie scolaire**. (décret du Journal Officiel du 15 janvier 2014)

Création d'une **commission de révision du règlement intérieur** : Caroline GAY, représentante des parents d'élèves se porte volontaire pour ce travail. Un autre parent d'élève élu siégeant ou non en conseils d'école et d'établissement est le bienvenu pour rejoindre cette commission.

La CPE, un enseignant du primaire et du secondaire ainsi que la directrice participeront également à cette commission.

Cf rapport du CE 1, point III) 1.

Retard et absentéisme scolaire : un problème d'organisation parental perdure anormalement et pose problème au bon fonctionnement de l'établissement.

Ainsi, une arrivée en classe à 9h00, même en maternelle, n'est pas acceptable dans un établissement scolaire qui, par nature, a vocation éducative.

Le départ ritualisé d'un élève de l'école à 13h30 voire 14h00 (au lieu de 13h00, à la fin des cours) sans même la moindre démarche de communication en bonne intelligence avec l'école ne saurait être tenu pour acquis. Il est clairement inacceptable.

La responsabilité des uns et des autres doit être clarifiée en terme de sécurité dans l'établissement :

La maternelle dans le système français n'est pas une étape de scolarisation obligatoire. En revanche, toute inscription en maternelle vaut adhésion à une classe de cette école française régie par un règlement intérieur que les familles sont effectivement tenues de respecter puisqu'elles l'ont reçu et signé.

La fréquentation scolaire régulière signifie bon sens vis à vis de l'élève et de la communauté classe à laquelle il appartient désormais.

Hors temps scolaire et périscolaire (AES), il appartient bien à chaque famille d'organiser la récupération de son enfant dans les délais précisés par le règlement de l'établissement et des AES. L'argument « trafic » ne saurait être acceptable chaque jour pour les mêmes familles.

Face aux nombreux dysfonctionnements constatés, le chef d'établissement conscient de ses responsabilités en terme de mise en sécurité des enfants présents sur sites (Msasani et Oysterbay) hors temps scolaire (après 13h10 dernier délai) et périscolaire, décide et fait acter en conseils d'école et d'établissement de **l'ouverture d'une salle de permanence / garderie à caractère payant sur l'un et l'autre site.**

Il n'est en effet pas prévu au budget de l'école d'argent visant à rétribuer les personnels qui seront placés en surveillance de ces enfants laissés à charge par leurs familles.

Une demande de définition du coût de cette garderie sera adressée au comité de gestion en charge du budget de l'établissement.

Cf rapport du CE 1 point III) 1. et 2.

Les membres du conseil d'établissement s'accordent sur la nécessité, en parallèle de ce compte-rendu, d'adresser aux familles un courrier spécifique les informant de cette décision et des horaires de fonctionnement réglementaires concernant le scolaire (arrivée en classe de 7h30 à 8h00 dernier délai) et sorties de classe (de 13h00 à 13h10 dernier délai) et le périscolaire : horaires à respecter selon les sites et activités.

La permanence garderie permettra dès lors aux familles rencontrant une difficulté ponctuelle dans leur organisation de bénéficier d'une mise en sécurité exclusive, et sans autre objectif, de leur(s) enfant(s). Ce(s) dernier(s) s'y verra/verront conduit(s) dès 13h10 ou dès la fin de leur dernière activité extra-scolaire.

Toute heure entamée sera effectivement due.

Sécurité aux abords de l'établissement / organisation des entrées et des sorties des élèves :

A Oysterbay, les enfants seront désormais déposés et récupérés à l'école à l'intérieur de l'établissement.

Cf rapport du CE 1 point III) 3.

En effet, la mise en sécurité matérielle de l'établissement va générer sous peu des travaux d'édification de murs d'enceinte sur la totalité du périmètre du site d'Oysterbay.

Parallèlement à cet effort de développement de la sécurité à Arthur Rimbaud, les entrées et sorties dans/de l'établissement sont entièrement repensées.

Le garde en service au portail, la Vie Scolaire et les coordinateurs AES pourront enfin concentrer exclusivement leur activité, aux moments des sorties notamment, sur la sécurité des enfants. Le garde ne se préoccupant en particulier que du filtrage des entrées et sorties des parents ou personnes signalées responsables par ces derniers de la récupération des enfants au sein de l'établissement.

Un courrier spécifique à ce sujet va également être adressé aux familles.

A Msasani, le remplacement des grilles-portails par des portes pleines est retenu afin de protéger les élèves des regards extérieurs.

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) définit en articulation avec l'officier de sécurité de l'Ambassade et son service est également entièrement revu et mis à jour. Son activation débutera par la mise en place des exercices d'évacuation et/ou de mise en sûreté selon les risques déterminés (intégration du risque terroriste) par ce plan.

Création d'une **commission de préparation du calendrier 2015-2016**.

Représentantes des parents d'élèves volontaires : Safi NDIAYE et Petra IENCARELLI auxquelles s'adjoindront un enseignant de primaire et du secondaire ainsi que la secrétaire de Direction pour communication des fériés tanzaniens et prise en compte du calendrier publié par l'Ambassade de France assimilant les fériés français et tanzaniens pour partie.

IV) Fonctionnement et perspectives pédagogiques 2015-2016

Ouverture de 2 classes supplémentaires à la rentrée 2015-2016 :

Création d'une seconde classe de CM1 faisant suite à l'ouverture d'un CE2 B cette année.

Ouverture de la classe de 2nde via le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) apportant au lycée Arthur Rimbaud l'homologation nécessaire, dans un premier temps, à son fonctionnement. Cependant, il s'agit bien d'accueillir à l'école les élèves dans une classe de seconde et d'aménager pour eux les enseignements et leur progression accompagnés par des tuteurs / enseignants.

Une réunion d'information des parents d'élèves du collège est programmée le mercredi 26/11/2014 à 18h30 à Oysterbay à ce sujet.

Demande d'ouverture d'un nouveau poste de résident lettres / Français (avec mention FLE si possible) pour le collège et lycée auprès de l'AEFE .

Il faudra parallèlement trouver la possibilité d'aménager 2 salles de classe supplémentaires à la rentrée prochaine sur le site d'Oysterbay.

9 professeurs vont participer cette année à des stages de formation continue de la zone Afrique Australe et Orientale. Cette offre de formation élargie est un plus indéniable pour la bonne santé de l'établissement : 6 stagiaires de plus que l'an passé bénéficieront d'une formation en direct. A retour de chaque enseignant participant, une démultiplication de cette formation est mise en œuvre à l'intention de tous au sein de l'école primaire. Le budget de la formation, largement subventionné par l'AEFE au-delà de la contribution de chaque établissement, autorise un nombre assez important de stagiaires par établissement. Il convient de ne pas limiter cette participation au seul prétexte d'économies qui ne concernent plus le budget de l'établissement une fois que sa participation à celui de la formation continue a été définie.

Lors de missions d'inspection et/ou d'animation pédagogique, les enseignants bénéficient également de conseils et formations de la part de l'Inspectrice de la zone, Madame Sandra Charpentier ou du Conseiller pédagogique, Hervé Cloutens .

La mission menée par Mme Charpentier du 22 au 26 septembre a permis à toute l'équipe du primaire d'obtenir un retour généralement positif sur sa pratique et le bon démarrage de l'année scolaire.

Projets d'école et d'établissement : ils sont tous deux à penser et produire. Le réel dynamisme de l'équipe pédagogique permet d'espérer la rédaction de ces projets cette année pour leurs mises en œuvre à compter de la rentrée prochaine.

Le volet « Politique des langues » à Arthur Rimbaud sera primordial. La nécessité de développer un département du Français en parallèle de celui existant déjà pour l'Anglais va sans dire à bien considérer le public multiculturel enseigné ainsi que l'objectif de mener les élèves au baccalauréat en fin de lycée français.

La place du numérique à Arthur Rimbaud est également, pour toutes ces raisons précédemment évoquées, d'importance.

Pour des raisons de vigilance en sécurité, les sorties scolaires avec nuitées sont pour le moment reportées à une date ultérieure. Cette décision ne correspond aucunement à un jugement négatif porté sur la qualité et l'intérêt des sorties préparées. Cependant, les sorties sans nuitée auront lieu sans réserves autres que celles habituelles liées à une préparation convenue en terme d'encadrement. Les parents sont informés en amont de ces sorties pédagogiques de leurs objet et destination.

V) Point financier

Les documents transmis par M. Brillatz, Trésorier du comité de gestion, au conseil d'établissement sont observés. La masse salariale constitue le poste de dépense important dans le budget de l'établissement. C'est pourquoi il convient de bien définir lors des prévisions budgétaires les besoins en personnels enseignants notamment et de maîtriser le plus finement possible cette dépense par anticipation.

Ainsi, il conviendra de mettre en place un budget pour l'ouverture d'une nouvelle classe de CM1 (création de poste en primaire + salle équipée et matériel pédagogique) et de la classe de 2nde.

Le pôle Français de l'établissement appellera également une création de poste résident ou local pour mise en place, parallèlement au Français, du FLSco (Français Langue de Scolarisation) et du FLE.

En raison de différentes lacunes rencontrées par le chef d'établissement et le trésorier en ce début d'année scolaire leur permettant d'actualiser les fichiers et de mettre en place les salaires de septembre et octobre mais aussi les contrats, apparaît la nécessité de recruter un **responsable administratif et financier** pour l'établissement.

Un suivi actif et pertinent des différents comptes et du budget est impératif pour un établissement dépassant les 300 élèves et affichant une volonté de développement.

Il convient de définir des lignes budgétaires permettant de piloter à vue et d'organiser / réglementer les pratiques en terme de dépenses de fonctionnement : budget de dépenses pédagogiques par classes ou matières, budget sorties scolaires, ...

La programmation budgétaire de l'année en cours se révèle sous certains aspects approximative. Elle a manqué de renseignements en temps opportuns.

Un arriéré d'importance s'est révélé lors de cette rentrée : une facture 2013-2014 reste impayée auprès de l'AEFE. Elle concerne la participation de l'école aux salaires et à l'ISVL des résidents ainsi que la contribution forfaitaire due de 6 % sur les frais de scolarité.

Sa mise en paiement n'est pas compromise : l'établissement n'est pas sans réserves assure M. Brillatz.

Néanmoins, ce type d'imprévu dans la gestion n'est souhaité à l'avenir ni par le chef d'établissement ni par le trésorier.

VI) AES : Cf rapport du CE 1 point V)

Fermeture de la séance : 20h50

Secrétaires, Khadija Amin Aziz et Bernadette Mande
Relectrice, Annie Guillotin, chef d'établissement